

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

du 17 juillet 2024

Portant délégation de signature à **M. Pierre LANDES**, Directeur de l'action et de la stratégie foncière

N° 25465

Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5511-1 et L. 5511-10

Le décret n°163 du 17 juin 2014 portant délégation d'attributions de conseil communautaire au Président.

CONSIDÉRANT que le Président peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints, aux services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.

CONSIDÉRANT que M. Pierre LANDES assure les fonctions de Directeur de l'action et de la stratégie foncière.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 5511-1 du Code général des collectivités territoriales, à M. Pierre LANDES, Directeur de l'action et de la stratégie foncière pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction de l'action et de la stratégie foncière.
- Tout bon de commande y compris sous le logiciel eMARCHÉ, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre conformément à l'article 10 de la Direction de l'action et de la stratégie foncière.
- Actes relatifs à l'attribution des marchés de la Direction de l'action et de la stratégie foncière n'entraînant pas d'engagement supplémentaire notamment les pièces annexes à l'acte d'engagement relatives à la présentation d'un acte relatif au acte spécial.
- Décomptes mensuels et décomptes finaux dans le cadre des marchés publics de la Direction de l'action et de la stratégie foncière.
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations (certificat de qualité, attestation de travail) d'un prestataire relevant de la Direction de l'action et de la stratégie foncière.
- États fins, formules et demande de copie d'acte adressés au service de la publicité foncière.
- Formulaires d'information déclarative relative aux caisses à titre onéreux portant sur des biens mobiliers et/ou immobiliers (Formulaires G4500).
- Formulaires de demande de certificat d'urbanisme.
- Formulaires de déclaration d'intention d'aliéner.
- Procès-verbaux de bornage réalisés par les géomètres.
- États liquidatifs de dépenses.
- États récapitulatifs de dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction de l'action et de la stratégie foncière.
- Bordereaux de transmission de diverses pièces relatives à la Direction de l'action et de la stratégie foncière.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté prend effet à compter du 22 juillet 2024 jusqu'au 31 janvier 2025.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M Pierre LANDES, Directeur au sein de la Direction de l'action et de la stratégie foncière

1 DOCUMENT - Publié le 18 Juillet 2024



ARR_SIGN_25465_LANDES.pdf
(.pdf, 157,4 Ko)



TÉLÉCHARGER